

## **ARRETE DU MAIRE**

N° PM\_2025 003

Objet : VIDE GRENIER DES ECOLES CURIE – ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES DE MONTRY Interdiction temporaire de circulation et de stationnement rue Pierre Curie et avenue du Maréchal Gallieni

Le Maire de la commune de Montry,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants;

Vu le Code de la Route notamment les articles L2213-1 et suivants ;

**Considérant,** la demande d'autorisation adressée par l'association « Parents d'Elèves de Montry » afin d'organiser un vide grenier à l'école Curie ;

**Considérant** que pour permettre l'organisation de cette manifestation, il est nécessaire d'interdire la circulation dans la rue Curie et dans l'avenue du Maréchal Gallieni;

**Considérant** que le maire est chargé de réglementer le stationnement et la circulation sur le territoire communal ;

## **ARRETE**

Article 1: La circulation et le stationnement seront interdits le dimanche 18 mai 2025, de 05h à 19h :

- rue Pierre Curie;
- avenue du Maréchal Gallieni, dans sa portion comprise entre l'avenue du Maréchal Foch et la rue du Docteur Roux ;

Article 2 : La signalisation règlementaire sera mise en place par le pétitionnaire et entretenu par lui.

**Article 3**: Les infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Tout véhicule constaté en infraction sera considéré comme gênant et sera placé en fourrière.

Article 4 : Ampliation sera transmise à :
La Brigade de Gendarmerie d'Esbly ;
La Caserne des Sapeurs-Pompiers de Saint-Germain sur Morin ;
Les Services Techniques Municipaux ;
L'association des Parents d'Elèves de Montry ;
La police Municipale ;

Fait à Montry, le 21/03/2025

Le Maire,

Françoise SCHMIT